

## Rapport n°2 du Conseil synodal

### Rapport concernant la fusion des trois paroisses du Val-de-Ruz

Dans un rapport étayé, clair et complet, les paroisses du Val-de-Ruz arrivent à la conclusion qu'aujourd'hui, "faire Eglise", "faire communauté" passent par la participation à différentes activités plutôt que par la seule appartenance à un lieu, à un village et proposent en conséquence leur fusion. Après avoir passé de sept à trois paroisses en 2003, l'objectif est désormais de n'en avoir plus qu'une pour les 18 villages concernés. Actuellement, les trois paroisses du Val-de-Ruz sont les plus petites du canton hormis celle de la Côte. Une fusion permettrait de renforcer la paroisse, elle compterait 7'000 paroissiens et 4 postes ministériels.

Le rapport présente ensuite les structures telles qu'elles pourraient être mises en place. Le Conseil paroissial serait formé d'une douzaine de personnes dans le respect du Règlement général. Des centres d'activités seraient créés, à la tête desquels se trouverait un conseiller paroissial, pour lesquels un cahier des charges détaillerait leur activité. Un(e) secrétaire serait engagé(e) pour une vingtaine d'heures par semaine. La députation au Synode passerait de 6 à 5 députés, 3 laïques et 2 ministres.

Le rapport fait état de l'organisation du travail des ministres. Dès janvier 2011, le Val-de-Ruz disposera de 4 postes ministériels, équivalents plein temps, qui pourraient être répartis entre quatre et huit personnes (il y a actuellement cinq ministres). Le nouveau Conseil paroissial devra répartir les tâches et élaborer les cahiers des charges. Le travail des ministres peut être divisé en trois parties soit par activités, en fonction des services funèbres ou selon le lieu d'insertion géographique. Différents groupes d'activités fonctionnent déjà, il faudra examiner comment les relier. Les cultes constituent un sujet sensible. Afin de respecter ce qui s'est fait jusqu'ici ainsi que les différentes sensibilités selon les lieux de vie, les rapporteurs proposent une diversification ultérieure des cultes afin de toucher la partie la plus large des paroissiens. Des projets existent d'ores et déjà sur le mode selon lequel ces cultes pourraient être mis en place.

Reste la question financière. Les bilans des trois paroisses actuelles sont sains et les comptes indiquent une répartition identique des dépenses. Il y a cependant des différences actuellement dans le fonctionnement administratif des trois paroisses. Les rapporteurs mentionnent que le travail de fusion des caisses sera ardu et devra tenir compte des sensibilités régionales, une attention particulière devant être portée aux fonds dévolus aux éléments identitaires forts (orgues par ex). Le problème lié à la baisse des recettes ne sera pas éliminé. Il ne semble pas qu'il puisse y avoir des économies d'échelle liées à cette fusion on y voit même plus probablement des dépenses supplémentaires. Le rapport des paroisses est joint à l'envoi des documents synodaux.

Le 24 octobre, les trois assemblées de paroisse ont accepté le principe de la fusion.

Le calendrier prévu mentionne l'assemblée constitutive de la nouvelle paroisse en juin 2011.

L'annexe au Règlement général devra être modifiée en conséquence.

#### ***Pour une paroisse au Val-de-Ruz (rapport reçu par le Conseil synodal) "étude sur l'éventualité d'une fusion"***

**D'où venons-nous ? Un bref et partiel regard vers le passé**

*Jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, les liens en société et les liens en Eglise se superposaient.*

*Le réseau du village valait le réseau paroissial et vice-versa. La plupart des villages étaient en même*

temps des paroisses. Cette superposition géographique était la norme et il y avait aussi de facto, plus profondément, une grande unité consensuelle des valeurs de base de l'Etat, de la culture ambiante et de l'Eglise.

Les valeurs de l'Eglise étaient reconnues et assumées comme celles de la société, voire fonctionnaient comme le «ciment» fondamental de la société.

Pour toutes ces raisons, jusqu'à récemment, l'Eglise n'a pas eu l'habitude de s'occuper spécifiquement de la question de son tissu communautaire.

Il nous faut prendre acte que la situation qui est la nôtre aujourd'hui n'est plus celle évoquée ci-dessus.

Au cours du siècle dernier, notre société occidentale a opéré une mutation considérable, qui évidemment, a des conséquences sur la vie de l'Eglise: mise en question des traditions, des autorités; critique de la religion, des institutions; sécularisation, mondialisation, individualisme...

Notre société est désormais déchristianisée, elle est devenue plurielle et laïque, la vérité de la religion a cessé d'aller de soi.

D'autre part, il faut aussi garder à l'esprit l'évidence démographique: en 1960, il y a 80% de protestants dans le Canton de Neuchâtel, en 2007, il n'y en a plus que 40%.

Face à cette évolution, la tentation de l'Eglise pourrait être de cultiver la nostalgie des temps passés ou de se replier sur elle-même.

Au contraire, avec beaucoup d'autres, nous pensons que le défi de l'Eglise d'aujourd'hui consiste à réinventer une vie paroissiale qui soit porteuse de l'Evangile et qui valorise le lien et la convivialité, tout en étant détachée de sa seule dimension géographique.

Une paroisse aux dimensions d'une région.

Désormais «faire Eglise», «faire communauté» passent par la participation à différentes activités, plutôt que par la seule appartenance à un lieu, à un village.

...Hier

### **De sept à trois paroisses au Val-de-Ruz: un peu d'histoire**

Résumé en quelques points des implications du processus EREN 2003 pour notre vallée.

Ce survol des quelques années précédant l'aboutissement du projet EREN 2003 pour nous aider à comprendre le choix de 3 paroisses au Val-de-Ruz. L'idée est également de déceler, parmi les différents documents de l'époque, les tendances et les arguments favorables qui auraient pu étayer le choix d'une paroisse unique.

Depuis les années 90, l'EREN s'interroge sur la meilleure façon de remplir sa mission. La diminution nécessaire des postes ministériels n'était plus possible sans envisager une réforme des structures de l'EREN.

A la session du Synode de juin 1994, le Conseil synodal présentait le résultat de ses réflexions dans un document intitulé «Vers un nouvel élan de vie». Ce rapport rappelait la définition de l'Eglise réformée neuchâteloise et affirmait le principe d'une Eglise au service de tous, ouverte, travaillant avec les forces vives de la société, société alors en plein changement. Il proposait aussi de passer des 52 paroisses existantes à une vingtaine, en supprimant l'échelon «régional»

Au cours de l'année 1999, un projet était présenté aux Conseils paroissiaux et régionaux. En décembre le Synode se prononçait sur un certain nombre d'objectifs: simplifier, réorganiser, adapter, présenter une image plus claire. En pratique, cela devait se traduire par: recomposer les paroisses en une quinzaine, regrouper les postes cantonaux en 3 centres, réorganiser le Conseil synodal.

Dès lors, plusieurs étapes ont été définies, entre 2000 et 2003, selon un calendrier déterminé. Pour le Val-de-Ruz, le Conseil régional, élargi aux présidents des Conseils paroissiaux, se réunit régulièrement au cours des trois années conduisant au 4 mai 2003, jour de l'élection des futurs nouveaux Conseils paroissiaux.

Il est à relever que pendant cette période, les 3 paroisses du nord de notre vallée se retrouvaient déjà régulièrement dans le cadre d'un Conseil d'ensemble nord.

Le nombre de paroisses pour notre région n'étant pas défini, encore moins imposé, deux groupes de travail furent créés. Le premier avait pour charge de présenter les avantages et les inconvénients d'une seule paroisse, l'autre de 3 paroisses. Ces deux groupes rédigèrent chacun un rapport selon un canevas contenant une dizaine de critères prédéfinis et le remirent au Conseil régional élargi fin 2000.

Le 9 janvier 2001, une séance extraordinaire de ce Conseil, en présence de la présidente du Conseil synodal Isabelle Ott-Baechler, prit connaissance de ces deux rapports. Ceux-ci furent argumentés par leurs auteurs. Isabelle Ott-Baechler répondit à quelques questions.

En raccourci, voici quelques éléments clé tirés de ces rapports, ainsi que diverses remarques émises ce soir-là. A noter que les deux groupes ont été orientés vers les avantages de l'une ou l'autre des propositions sans chercher à les comparer. Toutefois l'équipe «3 paroisses» a écrit le commentaire suivant: «il est objectif de dire que la solution d'une seule paroisse permettrait de mieux répondre à certains aspects régionaux» ... et plus loin on peut lire: «il ne faut pas oublier que la solution de trois entités est déjà une proposition novatrice par rapport à la solution actuelle».

#### **Arguments pour 1 paroisse :**

- ☞ la vie communautaire possible dans chaque lieu de vie
- ☞ les manifestations locales restent
- ☞ les lieux de culte restent
- ☞ les compétences particulières sont au service de tous et de toute la région.
- ☞ plus de souplesse face à l'avenir de nouvelles activités régionales
- ☞ une meilleure vue d'ensemble, donc une meilleure gestion des ressources et des moyens
- ☞ une activité plus élargie avec les jeunes
- ☞ une utilisation des médias et des supports d'informa-tion pour toute la région
- ☞ une rationalisation du travail administratif.

#### **Arguments pour 3 paroisses :**

- ☞ des relations humaines de proximité
- ☞ un pouvoir décisionnel plus proche
- ☞ la vie communautaire toujours possible
- ☞ la connaissance des gens par de plus petites régions
- ☞ la garantie des lieux de culte
- ☞ la majorité des activités restent locales
- ☞ une contribution à la vie sociale et culturelle des villages
- ☞ une sensibilité vis-à-vis des nouveaux arrivants
- ☞ la continuité des échanges avec les autres paroisses.

#### **Remarques complémentaires:**

...la création de 3 paroisses n'empêcherait pas l'utilisation d'un éventuel secrétariat général commun  
... de même, il faudrait renforcer les collaborations positives déjà mises en place au niveau de la région.

Voici encore quelques interventions des participants à cette soirée :

- ☞ pourra-t-on dans l'avenir, faire rejoindre les deux projets ?
- ☞ il faudra fonctionner en 3 ensembles, puis en un seul plus tard
- ☞ si l'équipe pastorale collabore, tout le monde en profitera
- ☞ rester à l'écoute des paroissiens
- ☞ faire tout d'abord un apprentissage avec 3 paroisses, puis...

#### **A la fin de cette séance, le Conseil régional a décidé, à la majorité, de proposer et de soutenir le projet de 3 paroisses au Val-de-Ruz !**

En mars 2001, le Conseil régional adressa un rapport au Conseil synodal, rapport qui servira également de base d'information pour les Assemblées générales du printemps.  
Le but était de présenter et défendre la solution «3 paroisses» agréée en janvier. C'était alors pour beaucoup le meilleur choix dans le contexte régional du Val-de-Ruz.

1 district – 18 villages  
7 paroisses deviennent 3 paroisses

Voici quelques passages intéressants de ce rapport :

..... que ce soit dans le cadre d'une ou de trois paroisses, il est important de garder de nombreuses occasions de rencontres imprévisibles entre les ministres et les laïcs...  
..... faire en sorte que chaque village soit représenté au sein des Conseils...  
..... à terme, envisager un regroupement administratif...  
..... il y a un risque que les paroisses actuelles (les 7) restent isolées, et aussi que la dimension régionale de la vallée soit un peu délaissée...

Un rapport «complémentaire» fut envoyé au Conseil synodal le 4 septembre 2001, donc après la présentation du projet aux différentes Assemblées générales de fin mars et début avril.  
Relevons quelques fragments édifiants, tirés de ce dernier rapport :

..... les activités inter-paroissiales seront maintenues voire renforcées...  
.....à côté des colloques ministériels paroissiaux, un «□grand colloque□» réunira périodiquement l'ensemble des ministres de la région...  
... la création de 3 paroisses au Val-de-Ruz est aujourd'hui la meilleure solution ... ce n'est pas en soi une étape vers la paroisse unique...  
... elle le deviendra peut-être un jour en fonction de l'évolution de la situation...

Dès lors, les dernières étapes se succèdent rapidement :

- ☞ le Synode accepte la modification de la Constitution
- ☞ la découpe des nouvelles paroisses est acceptée lors de la votation générale qui a eu lieu entre le mercredi 6 et le dimanche 10 novembre 2002
- ☞ les nouvelles autorités paroissiales ont été élues le dimanche 4 mai 2003.

### **LE TEMPS DES TROIS NOUVELLES PAROISSES DU VAL-DE-RUZ ÉTAIT ARRIVÉ**

#### **Aujourd'hui**

#### **Fonctionnement des trois paroisses du Val-de-Ruz depuis 2003**

##### **Situation en 2003**

Avec la mise en place d'EREN 2003 et la création des trois paroisses, le Conseil régional a disparu. Il n'y a donc plus eu de lien institutionnel entre les trois paroisses du Val-de-Ruz. Toutefois, les ministres ont décidé de continuer à se rencontrer en pastorale informelle. Ces rencontres ont permis de régler certaines questions, comme les permanences pendant les périodes de vacances et l'agenda des cultes régionaux. La pastorale n'avait pas de statut réglementaire et il n'y avait pas d'activités en commun. Il n'y avait pas non plus de rencontre entre les trois conseils.

Mise en place progressive d'activités communes

Petit à petit, et en fonction des changements dans l'équipe ministérielle, un certain nombre d'activités sont devenues régionales. Par exemple, depuis l'automne 2005, il y a un seul catéchisme pour le Val-de-Ruz. Les initiatives de collaboration ont été prises essentiellement à l'instigation des ministres. Il a été nécessaire de demander l'aval des trois conseils, chaque fois qu'une ré-organisation a été entreprise.

Deux types de collaboration sont apparus□: la constitution d'équipes de ministres qui auparavant accomplissaient la même tâche, mais séparément (par ex. le catéchisme) et la spécialisation d'un ou deux ministre(s) pour un domaine (par ex. l'aumônerie des homes), libérant les autres collègues pour d'autres activités.

En 2010, voici la liste de toutes les activités devenues régionales :

- ☞ les rencontres de préparation au mariage (oecuménique)
- ☞ les rencontres de préparation au baptême
- ☞ l'éveil à la foi (oecuménique)
- ☞ la coordination de la catéchèse (1ère-5ème primaires)
- ☞ l'enseignement religieux à l'Ecole secondaire
- ☞ le catéchisme
- ☞ la formation d'adultes
- ☞ l'aumônerie des homes (oecuménique)

-  les permanences pour les services funèbres dans les périodes de vacances
-  les cultes régionaux
-  le site [eren-vdr.ch](http://eren-vdr.ch)

### **La création des «3P»**

Par ailleurs, il s'est avéré qu'il n'était pas souhaitable qu'il n'y ait aucun lien régional comme «contre-poids» et «vis-à-vis» de la pastorale. Il a donc été décidé que les trois présidents se retrouveraient trois fois l'an, avec un(e) ministre par paroisse, pour discuter et, si possible, résoudre les questions courantes. Il a aussi été décidé de préparer les sessions du Synode lors de séances communes. Il faut admettre que cette initiative s'est soldée par un échec, ces séances étant peu fréquentées. Aujourd'hui, on prépare le Synode en conseil et il y a une rencontre destinée aux députés, à laquelle les autres conseillers sont les bienvenus, mais rarement présents.

### **Quelques exemples de difficultés engendrées par la situation actuelle «à trois paroisses»**

Dans la situation actuelle, pour ce qui concerne les activités mises sur pied en région (voir liste ci-dessus), la pastorale les conçoit, les met en place et en informe simplement les conseils paroissiaux. Mais, il faut relever qu'il n'y a pas d'instance décisionnelle régionale (à l'image d'un conseil) pour établir les priorités de ces activités englobant toute la région. Une bonne partie du travail ministériel régional ne figure pas dans les cahiers des charges des ministres et échappe de ce fait à l'autorité des conseils paroissiaux.

D'autre part, on notera encore que pour certains domaines qui sont la prérogative des conseils paroissiaux, comme la planification des cultes ou l'organisation de manifestations, on peut constater quelques phénomènes malheureux dus à un manque de concertation. Par exemple, la planification des cultes ne tient pas compte de la répartition géographique; de ce fait, le même dimanche, il y a un culte à Dombresson et un autre à St-Martin. De même, malgré des efforts et de la bonne volonté, les manifestations (ventes, soupers, etc.) ne sont pas coordonnées et des collisions se sont produites.

### **Situation des Conseils, renouvellement des forces**

Les trois Conseils paroissiaux connaissent ou ont connu des difficultés de recrutement, chacun à sa manière. En 2003, la paroisse de la Cascade a démarré avec trois conseillers laïcs, une situation qui s'est améliorée ensuite. A cette période, les deux autres Conseils étaient mieux garnis; mais par la suite, le Conseil paroissial de l'Est a connu beaucoup de départs et l'Ouest est en train de vivre cette situation actuellement. Continuer à trouver un nombre suffisant de conseillers pour trois paroisses paraît aujourd'hui presque impossible.

D'autre part, on relèvera qu'aucune paroisse, au vu de sa petite taille, n'a pu mettre en place les Centres d'activités prévus dans le projet «EREN 2003».

### **La position face à l'extérieur**

Actuellement les trois paroisses du Val-de-Ruz sont plus petites que toutes les autres paroisses du canton (à l'exception de la paroisse de la Côte; 1,75 postes). Une paroisse forte, avec environ 7'000 paroissiens et 4 postes ministériels, aurait plus de poids dans les discussions au Synode et face au Conseil synodal.

Les raisons mentionnées ci-dessus ont poussé le Conseil de l'Est à écrire aux deux autres paroisses en juin 2008, pour proposer une étude sur l'éventualité d'une fusion.

### **Demain...**

#### **Les structures**

##### **Conseil paroissial**

Le groupe de travail s'est penché sur la composition d'un Conseil paroissial d'une douzaine de membres, composition qui donne la priorité aux dicastères paroissiaux plutôt qu'aux lieux géographiques:

Composition

président (e)

vice-président (e): ministre modérateur du colloque

responsable des finances

secrétaire

6 membres laïcs

2 ministres.

Les attributions et responsabilités du Conseil paroissial sont définies par les articles 134a et 134b du règlement général de l'EREN.

Les ministres qui ne font pas partie du Conseil paroissial, ou tout autre personne, peuvent être invités à l'une ou l'autre séance en fonction des objets à traiter.

### **Centres d'activités**

Contrairement à la situation actuelle, des centres d'activités devraient être créés, dans une structure paroissiale plus large. Les centres d'activités qui nous semblent indispensables pourraient être les suivants□:

enfance et jeunesse

animation-formation d'adultes (avec prédicateurs laïcs)

Terre Nouvelle

bâtiments et finances

communication

vie communautaire (manifestations).

Pour chaque centre d'activités il y a un conseiller paroissial qui fait le lien avec le Conseil paroissial.

Il serait judicieux de donner à chaque centre d'activités des objectifs généraux, sous forme de cahiers des charges succincts. A cet effet, nous pourrions nous inspirer du document établi par la paroisse du Joran.

### **Secrétariat**

Après avoir recensé les tâches accomplies dans nos paroisses actuelles, tant par le secrétariat (La Cascade), par les conseillers paroissiaux, par les ministres ou toutes autres personnes bénévoles, nous avons arrêté les objectifs suivants de la fonction d'un ou d'une secrétaire à temps partiel (environ 20 heures par semaine):

- ☞ gérer et organiser le fonctionnement du secrétariat paroissial
- ☞ tenir la comptabilité
- ☞ gérer et organiser le matériel de bureau
- ☞ participer aux réunions du Conseil paroissial et des groupes de travail en lien avec les activités du secrétariat
- ☞ être le soutien bureautique et logistique des ministres, du Conseil paroissial et des centres d'activités.

### **Relations**

A l'interne : le président du Conseil paroissial  
le responsable des finances  
les membres du Conseil paroissial  
les ministres.

A l'externe : les paroissiens  
le secrétariat général de l'EREN et les paroisses membres de l'EREN  
la paroisse catholique du Val-de-Ruz  
la presse écrite.

Un projet de cahier des charges a été établi, par contre la question du financement du poste de secrétaire n'est pas résolue et reste à trouver.

### **Députation au Synode**

Actuellement, les trois paroisses du Val-de-Ruz ont droit à 6 députés (3 laïcs et 3 ministres). Sur la base des chiffres du rapport 2008 de l'EREN, dans une seule paroisse nous aurions droit à 3 députés laïcs et 2 députés ministres<sup>1</sup>.

### **Colloque**

Le colloque rassemble, par paroisse et par centre cantonal, tous les titulaires des postes figurant au tableau des paroisses et des ministères<sup>2</sup>.

Lorsque le nombre de permanents laïcs et ministres titulaires de poste est supérieur à trois, le colloque est présidé par un modérateur, nommé par le Conseil paroissial<sup>3</sup>.

Le modérateur fait partie de droit du Conseil paroissial.

### **Organisation du travail des ministres**

*En 2003, les trois paroisses du Val-de-Ruz disposait de 5,5 postes ministériels répartis entre sept personnes. Dès lors, le nombre de postes a constamment diminué à cause de la baisse des revenus de la contribution ecclésiastique. La restructuration de 2003 n'est pas la cause de cette diminution qui aurait eu lieu quelles que soient les structures en place. Cette diminution a néanmoins rendu encore plus nécessaire une collaboration accrue des ministres pour assurer une présence pendant les périodes de vacances et pour éviter les doublons.*

*A partir de janvier 2011 (et après la cantonalisation de l'aumônerie des homes pour personnes âgées), le Val-de-Ruz disposera de quatre postes ministériels (équivalent plein temps) qui peuvent être répartis entre quatre et huit personnes. Il est probable que la situation actuelle de cinq ministres en fonction ne change pas dans un premier temps.*

*La répartition des tâches des ministres et leurs cahiers des charges seront la responsabilité du nouveau Conseil paroissial. L'organisation des tâches des ministres peut être divisée en trois parties :*

- 1) par activité: les ministres, comme actuellement, seront répondants de l'une et/ou l'autre activité qui se déroule dans le cadre de la région (par ex. catéchisme, éveil à la foi, formation d'adultes etc.). Les autres activités qui sont organisées surtout au niveau des trois paroisses actuellement seront prises en compte de la manière la plus appropriée (par ex.: enfance, groupes d'aînés).*
- 2) les services funèbres: les services funèbres pourront être organisés selon un tournus des ministres avec un ou deux ministres «de piquet» par semaine pour la paroisse entière. Ce système offre l'avantage aux ministres de pouvoir mieux planifier le travail. Toutefois, une famille qui connaît bien un ministre pourrait demander son intervention et le ministre aura la possibilité d'accepter ou non le service. Le respect du tournus évite que l'un ou l'autre ministre ne devienne plus connu ou «coté» avec le surcroît de travail qui en résulte.*
- 3) par lieu d'insertion géographique : pour les visites, les mariages et baptêmes ou des manifestations, etc. – à chaque ministre sera attribuée une référence géographique, si possible en cohérence avec son lieu d'habitation. Il faudra donc prendre tout particulièrement soin des localités sans ministre résidant. Il importe qu'il n'y ait pas de ministre «volant» ou «hors-sol» et que les paroissiens puissent connaître aisément qui est leur pasteur(e), selon les intentions du projet EREN 2003. Ce système permet aussi de définir quel ministre intervient prioritairement dans telle ou telle activité locale et permet d'éviter les doublons.*

### **Dans le projet d'une paroisse unique au Val-de-Ruz, à quoi ressemblerait la communauté paroissiale ?**

*La communauté paroissiale serait constituée de plusieurs facettes qui s'enrichissent et se complètent: La communauté paroissiale, c'est d'une part, les personnes qui se réunissent, tel dimanche à 10h à Fenin pour le culte, tandis que d'autres se retrouvent au même moment, à la chapelle des Hauts-Genèveys ou au temple de Boudevilliers.*

*Dans ce cas, certains dimanches, la vie communautaire se vit en différents lieux géographiques. Mais, à d'autres occasions régulières, lors d'un culte paroissial unique les croyants réformés du Val-de-Ruz se réunissent pour célébrer tous ensemble.*

*La communauté paroissiale, c'est aussi des personnes de tout le Val-de-Ruz qui se réunissent en fonction d'activités spécifiques, ponctuelles ou régulières (selon les âges, selon les attentes); par exemple :*

- ☞ des grands ados qui encadrent les activités du catéchisme à Cernier*
- ☞ un groupe d'aînés à Dombresson*
- ☞ un groupe de partage et de prière à Fontaines*
- ☞ un groupe de réflexion à Coffrane*
- ☞ des familles de l'éveil à la foi à Savagnier*
- ☞ un groupe «Terre Nouvelle» à Fontainemelon*
- ☞ des parents réunis pour une préparation de baptême à St-Martin*
- ☞ un groupe de prékt à Vilars*

*...les exemples foisonnent.*

*La vie communautaire se vit encore à l'occasion de manifestations ou de fêtes, localisées dans un village ou l'autre du Val-de-Ruz.*

On citera bien sûr les ventes (à Savagnier, à Fontainemelon, à Coffrane, etc...), le dîner choucroute de Valangin, une brocante, etc... Autant de moments forts, bien ancrés dans une tradition locale et portés en priorité par des personnes du lieu, mais qui s'adressent largement aux paroissiens de tout le Val-de-Ruz.

Le libre passage, le mouvement, l'émulation, l'addition sont les maître-mots d'une vie paroissiale aux dimensions régionales.

Dès lors, la question se pose de savoir comment relier ces différents groupes. La réponse passe, entre autres, par le culte.

La paroisse est appelée à prendre conscience de ces différents lieux de vie communautaires (géographiques ou liés à une activité) les encourager et les intégrer dans l'évolution de la vie paroissiale, notamment par des liens établis avec des cultes paroissiaux.

Imaginons :

- ☞ l'équipe d'éveil à la foi anime un culte paroissial chaque année
- ☞ l'équipe des prédicateurs(trices) laïques propose un même culte en différents lieux
- ☞ chaque automne, le groupe Terre Nouvelle met sur pied le P'tit festival des films du Sud
- ☞ le groupe de visiteuses(eurs) organise une soirée sur un thème particulier, en invitant un(e) spécialiste du domaine
- ☞ les différents groupes de catéchèse se réunissent pour animer un culte tous âges au Boveret, au mois de mai-juin.

.... de nouveau les possibilités sont nombreuses.

### **Les cultes**

Il s'agit là d'un sujet sensible. Les cultes représentent l'un des moments fondamentaux de la vie communautaire de notre Eglise. C'est un moment privilégié pour se ressourcer en approfondissant le lien avec la tradition et la Parole, tout en partageant un temps de rencontre avec la communauté chrétienne. Pourtant, les temples et ses ministres n'attirent plus les foules. Les classes d'âge sont de moins en moins variées.

Plusieurs raisons influencent cette problématique. D'un côté, aujourd'hui, comme évoqué, le concept même de communauté a évolué. Car la société civile et la vie villageoise et citadine ont changé. L'idée d'appartenance s'est modifiée et elle s'est de plus en plus globalisée. L'itinérance est devenue notre pain quotidien. On vit dans un endroit et on travaille dans un autre. Les centres d'intérêt se sont multipliés et sont offerts dans des lieux éparpillés. D'un autre côté, le nombre de paroissiens s'amincit, parce que la spiritualité se diversifie et s'individualise. Et parce qu'avec l'immigration, le pluralisme religieux augmente pendant que les foyers protestants diminuent. Nous sommes en face d'un fait autrefois peu commun dans ce domaine ☐ : la concurrence.

Au moment où nous nous posons des questions par rapport à la création d'une seule paroisse pour le Val-de-Ruz, cette réalité nous incite à réfléchir aux cultes de demain.

Deux possibilités se dessinent :

- 1 Nous faisons comme si de rien n'était et nous nous contentons de faire une somme arithmétique des cultes célébrés dans chaque paroisse actuelle, les distribuons au mieux dans les différents lieux de culte et nous en tirons un tableau.
2. Nous profitons de cette occasion pour aller plus loin et revisiter le culte. L'idée étant de prendre en compte les changements sociaux, sans pour autant oublier les fondements de notre Eglise et sa culture.

Si nous choisissons de partir sur cette deuxième voie, nous devons tenir compte de grandes différences qui existent au niveau de la population. Les diverses générations ne vivent pas toutes les mêmes expériences. Ce qui rend difficile de trouver une seule recette qui satisfait toutes et tous.

### **Aujourd'hui, nous avons :**

- ☞ cultes traditionnels (célébrés tantôt par des pasteurs, tantôt par des laïcs ☐; en moyenne, trois cultes par dimanche, à 10h du matin)
- ☞ cultes régionaux (deux en janvier, un en mars, deux en avril, deux en mai, 4 en juillet, trois en août, un en septembre, un en octobre, deux en novembre et deux en décembre)
- ☞ cultes de confirmation (un dans chaque paroisse)
- ☞ cultes par les jeunes pour toutes et tous (célébrés une fois par mois, le vendredi, en début de soirée).



Sur la base de ces constats, nous préconisons une diversification des cultes pour essayer de toucher une plus large part de la population. Cette diversification devrait concerner le type et les horaires des cultes. L'effort demandé aux ministres sera probablement plus important. Nous pouvons donc imaginer une légère diminution du nombre, mais une plus importante participation, notamment dans la préparation, et avoir ainsi plus souvent des cultes avec deux célébrants.

Un exemple de différenciation :

Type :

- ☞ cultes à thème (musique, nature, art, etc.)
- ☞ cultes tous âges suivis par des activités (sortie à vélo, course à pieds, journées découverte, etc.)

Horaire :

- ☞ vendredi 18h
- ☞ dimanche 10h
- ☞ dimanche 18h.

Lieux :

Il faut faire attention à couvrir toute la région. Lorsqu'il y a deux cultes, ils doivent être célébrés dans des temples d'une certaine taille et facilement accessibles par tous les paroissiens des différents villages de la région.

En résumé alors, toujours à titre d'exemple, on pourrait imaginer que chaque mois de quatre semaines, on célèbre :

- semaine 1. un culte régional
- semaine 2. un culte du vendredi soir et trois cultes du dimanche matin (traditionnels)
- semaine 3. un culte le dimanche matin (traditionnel) et un culte le dimanche au soir (à thème)
- semaine 4. deux cultes le dimanche matin (un traditionnel et un tous âges suivi par des activités).

## **Finances**

### **Introduction**

Les chiffres présentés dans ce rapport sont tirés des comptes 2009 et des bilans au 31 décembre 2009 des trois paroisses. La différence de plan comptable, constatée entre les trois comptabilités, a nécessité un travail de regroupement de comptes, des modifications de ventilation de montants et des ajustements. Ce qui explique la réalité différente que peut montrer le budget prévisionnel en regard des comptes officiels de chaque paroisse.

Le but de cette présentation est de découvrir les disparités comptables et de déterminer, dans les grandes lignes, la faisabilité de la fusion des trois caisses paroissiales.

### **Aujourd'hui**

L'analyse du résultat des comptes 2009 des trois paroisses montrent un résultat relativement semblable. Certes, les Paroisses du Nord et de l'Est clôturent l'année avec un déficit mais uniquement une étude attentive de la comptabilité permettra de dire si ces excédents de dépenses sont structurels ou liés à des dépenses non prévisibles.

#### ☞ Bilans

Les trois paroisses présentent un bilan sain. Aucune paroisse ne se trouve « au bord du gouffre », tous les engagements sont couverts par des liquidités et les fonds propres. Certains biens immobiliers semblent sous évalués ou sont franc d'hypothèque, ce qui garantit une possibilité d'investissement.

#### ☞ Comptes

Les comptes de charges indiquent une répartition des dépenses identiques. Les différences sont à chercher dans un fonctionnement administratif spécifique à chaque paroisse (La paroisse du Nord a un secrétariat professionnel), le nombre de paroissiens, la quotité du soutien au CSP et à Terre Nouvelle (montants définis par le secrétariat de l'EREN) et l'importance du parc immobilier. Les sources de revenus des trois paroisses sont comparables : les collectes, les manifestations diverses, les différents « appels » (VP, Terre Nouvelle, etc.) et les offrandes lors de cérémonies. Il est important de souligner que chaque paroisse se responsabilise à tout mettre en œuvre afin de solliciter régulièrement le soutien financier des paroissiens. Cette impression est confirmée par le nombre de manifestations différentes mentionnées dans les trois comptabilités.

## **Demain**

*Il nous a paru important de vous présenter un projet de budget prévisionnel ainsi que la fusion des trois bilans au 1er janvier 2010. Cet exercice vous donne une représentation chiffrée de la faisabilité de l'aspect financier de la fusion et l'image du patrimoine consolidé (fusion des trois bilans).*

### *☞ Bilan*

*Le bilan fusionné est la réplique de la situation actuelle de chaque paroisse.*

*Les fonds propres (constitués du capital et des fonds) représentent 92% du total du bilan. Le solde, 8%, correspond aux dettes (à long et court termes). Cet état indique un très faible endettement.*

*Les actifs sont constitués à 70% par les valeurs immobilisées. Les 30% restants sont constitués des liquidités (50% des actifs mobilisés) et des actifs engagés (réalisables à court et moyen termes). Cette situation est dans la norme.*

### *☞ Budget prévisionnel*

*Le but d'un budget prévisionnel est de planifier l'utilisation des ressources et il est lié à l'activité future. Le groupe de travail présente une réflexion qui doit évoluer et tenir compte de toutes les caractéristiques «comptables» de chaque paroisse. En d'autres termes, les options prises dans la constitution du budget prévisionnel présenté ci-joint sont tirées des réflexions du groupe de travail et ne sont pas à prendre «pour de l'argent comptant».*

*Un travail de priorisation des dépenses sera indispensable. Ces réflexions devront concerner la création d'un poste de secrétaire, la publicité, l'organisation des activités religieuses, le fonctionnement des centres d'activités. Chaque projet devra être étudié sous l'angle financier, en termes d'impact, de besoin de ressources et de gain. Cette tâche sera celle du futur Conseil paroissial.*

*Le groupe de travail propose la création d'un poste de secrétaire et l'analyse de ce dernier montre que le taux d'activité idéal serait de 40%. La création de ce poste entraînerait une dépense salariale de CHF 30'000.–. La projection budgétaire des autres comptes de charges reposent sur des estimations obtenues sur la base des comptes des trois dernières années (2007-2008-2009) de chaque paroisse. Concernant les produits, la budgétisation des montants est établie selon la même procédure que pour les comptes de charges. Pour garantir le financement de la nouvelle paroisse (par ex. du poste de secrétaire) la recherche de ressources financières devra être renforcée.*

## **Conclusion**

*La fusion des caisses paroissiales ne doit pas être un frein à la fusion des trois paroisses. Celle-ci demandera un travail ardu qui devra tenir compte de toutes les sensibilités régionales et explorer sans tabou toutes les options et idées. Une attention particulière doit être portée à l'intégration des fonds dévolus aux éléments identitaires forts (par ex. les fonds pour les orgues).*

*La fusion des caisses paroissiales ne doit pas être un frein à la fusion des trois paroisses. Celle-ci demandera un travail précis qui devra tenir compte de toutes les sensibilités régionales et explorer sans tabou toutes les options et idées. Une attention particulière doit être portée à l'intégration des fonds dévolus aux éléments identitaires forts (par ex. les fonds pour les orgues).*

*La fusion financière des trois caisses paroissiales ne va pas éliminer la problématique de la baisse des recettes. De plus, il ne faut pas attendre d'économie «d'échelle» de ce processus. Une mise en commun pourrait même induire une augmentation de certaines dépenses au travers de l'harmonisation des pratiques (publicité commune) ou la nécessité de considérer certains besoins (professionnalisation du secrétariat).*

## **Résolution**

Le Synode avalise la fusion des paroisses du Val-de-Ruz et donc la modification de l'annexe 1.1 (postes paroissiaux) du Règlement général de la manière suivante ( : en supprimant les paroisses Val-de-Ruz Ouest, Val-de-Ruz Nord La Cascade et Est du Val-de-Ruz et en ajoutant la paroisse du Val-de-Ruz).

Paroisses	Postes	Limites
1. <b>Paroisse réformée de</b>	4.75	<b>Commune de Neuchâtel</b> (avec les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard, Chaumont-Signal, Métairie

<b>Neuchâtel</b>		<i>d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset situées dans les communes de Fenin-Villars-Saules et Savagnier) dont 0.15 poste pour les paroissiens de langue allemande</i>
<b>2. Paroisse de l'Entre-deux-Lacs</b>	4	<b>Communes de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre), Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Lignièrès</b>
<b>3. Paroisse de La Côte</b>	1.75	<b>Peseux, Corcelles-Cormondrèche</b>
<b>4. Paroisse La BARC</b>	2.25	<b>Communes de Colombier, Bôle, Auvernier, Rochefort</b> (sans le Cernil rattaché à la paroisse des Hautes Joux), <b>Brot-Dessous</b> (y compris Champ-du-Moulin-Dessous détaché de la paroisse du Joran)
<b>5. Paroisse du Joran</b>	3.75	<b>Communes de Boudry</b> (sans Champ-du-Moulin-Dessous qui est rattaché à la paroisse de La BARC), <b>Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Vaumarcus, Montalchez, Fresens, Bevaix, Cortailod</b>
<b>6. Paroisse réformée du Val-de-Travers</b>	3.25	<b>Communes de Val-de-Travers</b> (avec le territoire vaudois de la Nouvelle Censièrè ; diminué de Combe-Varin, des Emposieux, de Combe-Pellaton et de la ferme des Pomeys qui sont rattachées à la paroisse des Hautes Joux), <b>Les Verrières, La Côte-aux-Fées</b>
<b>7. Paroisse du Val-de-Ruz</b>	4.00	<b>Communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin</b> (avec le partie des Vieux-Prés sise sur Dombresson), <b>Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys</b> (avec les fermes des Loges, de la Vue-des-Alpes, du Pré-Raguel et de "Gummenen" (derrière Tête-de-Ran) détachées de la paroisse Val-de-Ruz Ouest, sans le Mont Dar (attaché à la paroisse La Chaux-de-Fonds), <b>Communes de Dombresson</b> (sans la partie des Vieux-Prés qui est rattachée à la paroisse Val-de-Ruz Nord), La Cascade), <b>Villiers, Le Pâquier, Savagnier</b> (sans les habitations de Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), <b>Fenin-Villars-Saules</b> (sans les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard et Chaumont-Signal rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), <b>Engollon, Communes de Fontaines</b> (sans la ferme sise aux Convers attribuée à la paroisse La Chaux-de-Fonds et les fermes des Loges, de la Vue-des-Alpes, du Pré-Raguel et de "Gummenen" (derrière Tête-de-Ran) attribués à la paroisse Val-de-Ruz Nord, La Cascade), <b>Valangin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin</b>
<b>8. Paroisse des Hautes Joux</b>	3.25	<b>Communes Le Locle, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz</b> (Avec Le Cernil sis sur Rochefort, Combe-Varin sise sur Noiraigue et Travers, Les Pomeys sis sur Noiraigue, Les Emposieux et Combe-Pellaton sis sur Travers)
<b>9. Paroisse La Chaux-de-Fonds</b>	5.75	<b>Communes de La Chaux-de-Fonds</b> (Avec La Ferme Des Convers Sise Sur Fontaines), <b>Les Planchettes, La Sagne</b> (Avec Le Mont-Dar Qui Est Détaché De La Paroisse Val-De-Ruz Nord, La Cascade) dont 0.10 poste pour les paroissiens de langue allemande
<b>10.Marge de manœuvre</b>	0.25	